

Réunion du Conseil municipal
du lundi 25 novembre 2019 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 19 novembre 2019

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

AFFAIRES GÉNÉRALES**1 Débat d'orientation budgétaire 2020 pour la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame.**

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame.

Prend acte

2 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Autorisation de signature de marchés publics

Considérant qu'il résulte de la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2019 portant création d'un établissement public administratif « Orchestre philharmonique de Strasbourg » que le transfert de l'exploitation du service de l'Orchestre de la Ville à la Régie personnalisée interviendra au 1^{er} janvier 2020,

qu'il en ressort que les marchés publics lancés avant le 1^{er} janvier 2020 et répondant aux besoins de l'Orchestre relèvent de la compétence et du budget de la ville de Strasbourg,

d'autoriser la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres ou le comité interne :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
19VDS0074	Réalisation d'un site Futsal au gymnase Karine C à Strasbourg-HautePierre – lot 01	12 semaines	ACS PRODUCTION	436 718,62	24/10/19
19VDS0066	Acquisition d'instruments de musique d'études et de concert, et d'accessoires d'instruments de musique d'études pour la Direction de la Culture de	De la notification au 31/12/2019	ARPEGES ARMAND MEYER	Montant minimum : 120 000 Montant maximum : 300 000	17/10/2019

la Ville de Strasbourg – lot 2 : Piano de concert				
--	--	--	--	--

Passation d’avenants

d’approuver la passation des avenants.

Il est également demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

Adopté

3 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d’application de la délégation donnée à l’exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu’ils résultent d’une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

4 Présentation au Conseil des rapports d’activités de la ville et de l’Eurométropole de Strasbourg pour l’année 2018.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d’activité de la ville de Strasbourg pour l’année 2018 et du rapport d’activité de l’Eurométropole de Strasbourg pour l’année 2018 disponibles via le lien ci-dessus :

https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=lQkuOWfzHXJyB6_PZmuNGA

Prend acte

5 Attribution d’une subvention à Emmaüs Connect pour l’expérimentation d’un espace inclusion numérique à l’accueil du centre administratif.

Il est demandé au Conseil d’approuver l’attribution d’une subvention à l’association Emmaüs Connect pour un montant de 9 158 euros.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer la convention financière avec Emmaüs Connect ;
- l'occupation temporaire du domaine public aux fins de l'expérimentation et fixe le montant forfaitaire de la redevance à 130 euros pour la durée de la convention.

Adopté

6 Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Quatre 4.0 pour le projet Pop Up District.

Il est demandé au Conseil d'attribuer à l'association Quatre 4.0 une subvention d'investissement de 40 000 €, dont 24 000 € sur l'exercice 2019 et 16 000 € sur l'exercice 2020, à inscrire au budget supplémentaire 2020.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière entre la ville de Strasbourg et l'association Quatre 4.0.

Adopté

7 Renouvellement de la convention financière entre la ville de Strasbourg et le Crédit Municipal relative au versement d'une avance budgétaire.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les termes de la convention relative à l'avance budgétaire sans intérêt consentie par la ville de Strasbourg au Crédit Municipal de Strasbourg, qui est jointe à la délibération,
- la prorogation par tacite reconduction annuelle de la convention susmentionnée, pour les cinq années à venir.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Adopté

8 Communication du rapport d'activité 2018 du Crédit Municipal.

Le 28 mars 2019, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal a approuvé ses comptes et le rapport d'activité 2018.

En vertu de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal, ce rapport est

présenté au Conseil Municipal dans la séance qui précède le vote du budget primitif.

L'activité de la Caisse en 2018 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

Le Crédit Municipal, au travers de ses diverses activités au service du public, reste fidèle à son rôle de banque à vocation sociale.

Communiqué

9 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions et transformations d'emplois.

Adopté

10 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse protestante Saint Guillaume d'une mansarde.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à la vente envisagée par la paroisse protestante Saint Guillaume, 67000 Strasbourg, ayant son siège à Strasbourg, 1 rue Munch.

La paroisse vend la mansarde :

N° 6, au 5^e étage dans un ensemble immobilier situé à STRASBOURG (Bas-Rhin), 35 rue Edouard Teutsch, cadastré section 88 N° 35 pour 3a 74 ca. Elle constitue le lot N° 16, et les 98/10.000^e des parties communes générales.

La vente a lieu au profit de Madame Jessy MUCKENSTURM, fonctionnaire territoriale, demeurant à STRASBOURG, 67000, 9 rue Edouard Teutsch, née à SAVERNE (67700), le 3 septembre 1981, célibataire.

Le prix de vente est de 20 000 € versés au comptant, le jour de la signature de l'acte de vente.

Adopté

11 Soutien de la ville de Strasbourg aux établissements et associations culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

Bâtiments propriété de la paroisse**Paroisse catholique**

Saint Maurice	8 355 €
---------------	---------

Paroisse protestante

Temple Neuf	20 364 €
-------------	----------

Bâtiment propriété de la Ville**Paroisse protestante**

Saint Sauveur	5 306 €
---------------	---------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

12 Conclusion de marchés et d'accords-cadres pour l'exécution de travaux et de prestations de services, éventuellement reconductibles et approbation de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1)

sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de marchés ordinaires, d'accords-cadres avec émission de bons de commande ou de marchés mixtes, d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans.

Objet	Collectivité	Montant maximum en € HT pour la durée de 4 ans
Travaux de couverture et d'étanchéité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Ville de Strasbourg	2 500 000
	OND	100 000
	Eurométropole de Strasbourg	1 800 000
Travaux de miroiterie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Ville de Strasbourg	800 000
	OND	100 000

	Eurométropole de Strasbourg	400 000
Travaux de carrelage en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Ville de Strasbourg	500 000
	OND	50 000
	Eurométropole de Strasbourg	400 000
Travaux de peinture en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Ville de Strasbourg	2 000 000
	OND	250 000
	Eurométropole de Strasbourg	1 000 000
Travaux de revêtement de sol maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles	Ville de Strasbourg	2 000 000
	OND	50 000
	Eurométropole de Strasbourg	600 000
Prestations de maintenance préventive et corrective des ascenseurs et appareils de levage	Ville de Strasbourg	800 000
	OND	20 000
	Eurométropole de Strasbourg	400 000
Prestations de débouchage et de pompage des réseaux eaux usées et fosses diverses sur le domaine privé de la collectivité	Ville de Strasbourg	80 000
	OND	5 000
	Eurométropole de Strasbourg	200 000
Prestations de dépannage des stations de relevage et de pompage	Ville de Strasbourg	250 000
	OND	5 000
	Eurométropole de Strasbourg	300 000
Fourniture et maintenance corrective et préventive des grandes cuisines	Ville de Strasbourg	1 000 000
	Eurométropole de Strasbourg	200 000
Prestations de maintenance et d'entretien technique des établissements culturels du secteur de la Presqu'île André Malraux	Ville de Strasbourg	1 200 000
	Eurométropole de Strasbourg	1 500 000
Prestations de maintenance des fontaines d'ornement	Ville de Strasbourg	1 000 000

2)

- la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,

Cette convention portera sur :

- des travaux de couverture et d'étanchéité en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles sur le patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de miroiterie en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de carrelage en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de peinture en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des travaux de revêtement de sol en maintenance corrective et pour des interventions ponctuelles du patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de prestations de maintenance préventive et corrective des ascenseurs et appareils de levage sur le patrimoine de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de débouchage et de pompage des réseaux eaux usées et fosses diverses du patrimoine privé de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de dépannage des stations de relevage et de pompage du patrimoine privé de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- la fourniture et maintenance corrective et préventive des grandes cuisines du patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- des prestations de maintenance et d'entretien technique des établissements culturels du secteur de la Presqu'île André Malraux du patrimoine de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations des marchés et accords-cadres concernant la ville de Strasbourg, la Fondation Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg selon la convention,
- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et

concernant la ville de Strasbourg.

- en sa qualité d'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :
- à signer la convention de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.

La ville de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres et marchés.

- à exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Adopté

13 Participation de la ville de Strasbourg dans la SCIC "Office foncier solidaire d'Alsace" (OFSA) à hauteur de 50 000 € ; autorisation des SEM SERS et HABITATION MODERNE à prendre une participation dans la SCIC OFSA à hauteur respectivement de 1 000 000 € et 30 000 €, conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil de décider la prise de participation par la ville de Strasbourg dans le capital de la SCIC OFFICE FONCIER SOLIDAIRE D'ALSACE par apport en numéraire de 50 000 €, selon le projet de statuts de la SCIC.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la prise de participation par la SEM SERS dans le capital de la SCIC OFFICE FONCIER SOLIDAIRE D'ALSACE par apport en numéraire de 1 000 000 €, selon le projet de statuts de la SCIC,

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la prise de participation par la SEM HABITATION MODERNE dans le capital de la SCIC OFFICE FONCIER SOLIDAIRE D'ALSACE par apport en numéraire de 300 000 €, selon le projet de statuts de la SCIC.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution de la délibération et les représentants permanents de la ville de STRASBOURG de Strasbourg aux conseils d'administration des SEM SERS et HABITATION MODERNE à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

14 Autorisation à Habitation Moderne de souscrire au capital de la future Société de Coordination (groupe territorial d'habitat social).

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de la création d'une société de coordination des organismes d'habitations à loyer modéré OPHEA (office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg, Habitation Moderne et Foyer Moderne de Schiltigheim) dans les conditions définies aux articles L 423-1-1, L 423-1-2 du code de la construction et de l'habitation.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la SEM Habitation Moderne à souscrire au capital social de la future Société de coordination d'organismes d'habitations à loyer modéré.

Adopté

15 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à :

1. l'acquisition, en vue du réaménagement de la rue des Petites Fermes conformément à l'emplacement réservé KOE 12, de l'immeuble cadastré :

Commune de Strasbourg

Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : rue des Petites Fermes

Section MI n° 96 de 1are89centiares

auprès des consorts ; Philippe MUNCH et Nadia KURTZ (1/8 en nue-propiété pour les deux), Florian KURTZ (1/8 en nue-propiété), Olivier KURTZ (1/8 en nue-propiété) et Violette SCHENCK (5/8 en nue-propiété et usufruitière)

au prix de 209 000 € ainsi que les frais annexes.

2. à l'approbation par l'Eurométropole de Strasbourg de l'avenant n° 1 à la convention du 20 décembre 2016 entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg, en ce qu'il modifie l'article 3.2 « Centre technique de Strasbourg ». Cet avenant modifiera le délai fixé dans l'article 3.2 pour délibérer sur les modalités de cession des parcelles section MR n° 245, 247, 257 et 259. Ce délai est désormais fixé au 29 février 2020.

Adopté

16 Vente de l'ensemble immobilier 3 rue Rembrandt Strasbourg Elsau, par l'Eurométropole de Strasbourg à CDC HABITAT SOCIAL :

- **Avis préalable de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal en application de l'article 5211-57 du CGCT à la vente par l'Eurométropole de l'immeuble 3 rue Rembrandt à Strasbourg ;**
- **Subvention de la Ville de Strasbourg à CDC HABITAT SOCIAL.**

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable, en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à :

la vente par l'Eurométropole de Strasbourg, (suite à l'exercice de son droit de préemption urbain) à CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, en vue de réaliser dans le cadre du PLH une opération d'acquisition amélioration de 88 logements en PLS, de l'immeuble cadastré :

Commune de Strasbourg

Koenigshoffen Cronembourg

Lieudit : 9001 rue Mathias Grunewald

3 rue Rembrandt

Section NP n° 221 de 34,26 ares

au le prix de 1 296 577 € (un million deux cent quatre vingt seize mille cinq cent soixante dix sept euros).

La vente sera assortie notamment des conditions suivantes :

- entrée en jouissance rétroactive au 1^{er} janvier 2020 : l'Eurométropole donnera tout pouvoir à CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, afin d'assurer la jouissance, la gestion locative et l'administration de l'immeuble. A cet effet, une convention sera établie afin de gérer les rapports entre les parties de manière transitoire et jusqu'au transfert de propriété,
- une interdiction de revente dans un délai de 5 ans sans l'autorisation de l'Eurométropole de Strasbourg, qui fera l'objet d'une inscription au Livre Foncier sous la forme d'un droit à la résolution ;
- reprise des baux.

Il est aussi demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention à CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, d'un montant de 220 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution de la délibération et en particulier la convention de subventionnement.

Adopté

17 Déclassement d'emprises du domaine public municipal sises 4 quai Ernest Bevin à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil de constater la désaffectation du volume AB de l'immeuble cadastré section BZ, numéro 392/255, et de la parcelle attenante cadastrée section BZ, numéro 393/255, sis 4 quai Ernest Bevin à Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'approuver le déclassement du domaine public du volume AB de l'immeuble cadastré section BZ, numéro 392/255, et de la parcelle attenante cadastrée section BZ, numéro 393/255, sis 4 quai Ernest Bevin à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

18 Déclassements anticipés d'une emprise du domaine public et d'une œuvre d'art à Strasbourg-Port du Rhin - Ilot RI1A et RI1B.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le déclassement par anticipation du domaine public de l'emprise de 39 ares, issues des parcelles cadastrées Section HX n°246 et 316, propriétés de la ville de Strasbourg,
- le déclassement par anticipation du domaine public de l'œuvre d'Andréa BLUM intitulée Drink and Sleep, aménagée sur cette même emprise.

Il est en outre demandé au Conseil de dire que :

- la désaffectation effective de l'emprise précitée interviendra au plus tard le 25 novembre 2022,
- la désaffectation effective de l'œuvre d'Andréa BLUM intitulée Drink and Sleep interviendra au plus tard le 25 novembre 2022,
- les désaffectations effectives l'emprise et de l'œuvre d'Andréa BLUM intitulée Drink and Sleep seront constatées par actes d'un huissier mandaté par la SPL Deux Rives.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

19 Avenant n° 1 au bail emphytéotique consenti à OPHEA pour les terrains sis 66 à 72 rue Himmerich à Strasbourg Robertsau (approbation de la constitution d'une servitude de passage).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. la constitution d'une servitude de passage grevant trois des cinq parcelles consenties par bail emphytéotique à l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg, objet de l'avenant n°1, organisée comme suit :

Désignation des biens concernés :

Banlieue de Strasbourg-Robertsau

Lieudit : rue Himmerich

- à titre de fonds dominant, la parcelle cadastrée Section CZ parcelle n° 207/9 de 11,30 ares, sous réserve que cette parcelle soit acquise par l'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la réalisation de son projet,
- à titre de fonds servant, les parcelles consenties dans le cadre du bail emphytéotique du 10 septembre 1999 et cadastrées :

Section CZ parcelles	n° 126/4 de	2,05 ares
	n° 128/5 de	27,86 ares
	n° 6 de	2,49 ares

La ville de Strasbourg, propriétaire du fonds servant, concède au propriétaire en tant que tel du fonds dominant une servitude réelle et perpétuelle de passage et de retour qui grèvera son fonds et bénéficiera au fonds dominant dans les conditions d'exercice qui sont déterminées ci-après.

La présente constitution de servitude est constituée à titre gratuit.

La présente constitution de servitude a lieu sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et particulièrement sous les conditions et modalités d'exercice suivantes :

- l'assiette du droit de passage est limitée à l'espace mentionné sur un plan qui sera annexé à l'avenant au bail emphytéotique approuvant le principe de la servitude, et objet de la délibération ;
- le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à toute heure sans aucune restriction par le propriétaire en tant que tel du fonds dominant, ses employés, ses invités et visiteurs, ses locataires, les employés, clients et livreurs de ses locataires, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions par les propriétaires successifs du fonds dominant, pour se rendre à celui-ci et en revenir à pieds, avec ou sans animaux, avec ou sans véhicule, à moteur ou non, sans aucune limitation et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient dudit fonds ;
- le droit de passage s'entend d'un simple droit de passage à l'exclusion de tout droit de stationnement, sauf les arrêts nécessités par les besoins des chargements et

déchargements ;

- le propriétaire du fonds dominant devra entretenir continuellement en bon état de viabilité l'ensemble du terrain d'assiette du droit de passage.

Les parties consentent et requièrent l'inscription au Livre Foncier de la servitude de passage grevant les parcelles désignées ci-dessus.

2. la démolition de deux des dix-huit garages réalisés dans le cadre du bail emphytéotique et que l'aménagement du passage vers le nouvel immeuble va générer. En contrepartie, OPHEA s'engage à étudier la possibilité de relocaliser les garages sur le site, et met en avant les possibilités de mutualisation puisque le sous-sol du nouvel immeuble comportera 15 places de stationnement pour 14 logements, objet du même avenant n°1.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document ou acte concourant à l'exécution de la délibération et notamment l'avenant n°1 au bail emphytéotique du 10 septembre 1999.

Adopté

20 Programmation des travaux pour 2020 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes des legs ainsi que de la fondation Ungemach.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la déprogrammation d'études et de travaux sur certains immeubles au titre de l'année 2019 désignés dans l'exposé des motifs ci-dessus à hauteur d'un montant total de 240 000 €.

Pour l'année 2020, la programmation des travaux d'investissement sur les immeubles du patrimoine bâti du domaine privé de la ville et sur les immeubles des fondations et legs administrés par la ville désignés ci-après :

1. Immeubles propriétés de la ville de Strasbourg

Immeuble 18 rue du 22 novembre

Réhabilitation et mise en conformité du cinéma Star Saint-Exupéry et du Café du 7^{ème} Art -
Etudes : 331 000 € TTC ; Travaux 2 451 000 € TTC

Immeuble 13 rue du 22 novembre

Réhabilitation totale d'un logement T6 –
Etudes : 2 310 € TTC ; Travaux 33 000 € TTC

Immeubles 7 rue de l'Epine

Réhabilitation cage d'escalier, porte de l'immeuble et ventilation cave, traitement de salpêtre
- Etudes : 19 000 € TTC ; Travaux 95 000 € TTC

Immeubles rue du 22 Novembre et rue des Francs Bourgeois

Mise aux normes électricité, remplacement boîtes aux lettres, réhabilitation escaliers, peinture mur plafond sol, platine de rue, porte palière, révision des toitures, remise en état des chéneaux et des corniches en grès - Etudes : 45 000 € TTC ; Travaux : 550 000 TTC

Immeuble 12 rue des Meuniers

Réhabilitation complète des menuiseries extérieures et révision couverture-zinguerie –
Etudes : 63 000 € TTC ; Travaux 450 000 € TTC

Immeuble 9 place Kléber

Réhabilitation des menuiseries extérieures 4^{ème} étage et étages supérieurs –
Etudes : 42 000 € TTC ; Travaux 342 000 € TTC

Immeuble 12 rue de la Râpe

Réhabilitation de la cage d'escalier et mise aux normes des communs –
Etudes : 10 000 € TTC ; Travaux 70 000 € TTC

Immeuble 7 place du Quartier Blanc

Réhabilitation totale d'un logement T3 –
Etudes : 6 000 € TTC ; Travaux 60 000 € TTC

Immeuble 1 chemin de l'Anguille

Réhabilitation de menuiseries extérieures, gouttières, gloriette, robinets radiateurs, isolation combles –
Etudes : 16 000 € TTC ; Travaux 110 000 € TTC

Immeuble 1 Rue Massenet – Villa Massenet

Remplacement fenêtres et volets –
Travaux 200 000 € TTC

Immeuble 6 rue de la Carpe haute

Réhabilitation et remplacement des menuiseries extérieures –
Travaux 35 000 € TTC

Ensemble du patrimoine municipal

Ad'AP - Travaux de mise aux normes accessibilité ensemble du patrimoine –
Etudes : 100 000 TTC ; Travaux : 227 000 TTC
Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 172 690 € TTC
Total général pour les immeubles propriétés de la ville de Strasbourg : 5 340 000 € TTC ;

2. Immeubles des fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg

Fondation Ungemach

Rehabilitation de pavillons - Travaux : 250 000 € TTC
Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 130 998 € TTC
Total Fondation Ungemach : 380 998 TTC

Autres fondations

Enveloppe pour travaux urgents et imprévus 66 400 € TTC

Total général pour les immeubles des fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg hors Cité Ungemach : 447 398 € TTC

Total général immeubles propriétés de la ville de Strasbourg et immeubles des fondations et legs administrés par la ville de Strasbourg : 5 787 398 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à conclure un avenant au marché de maîtrise d'ouvrage du 6 avril 2016 pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de sécurité des locaux du cinéma Star Saint-Exupéry et du café du 7^{ème} Art dans l'immeuble 18, rue du 22 novembre à Strasbourg, et toutes pièces et actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

21 Avis préalable de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal en application de l'article L.5211-57 du CGCT) à la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations.

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable :

- aux modifications proposées au règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations en application de la section 2 du chapitre 1er du Titre III du Livre VI du Code de la construction et de l'habitation annexé à la délibération à savoir :
 - o d'agrandir le Secteur de compensation renforcée (SCR) au Site patrimonial remarquable de Strasbourg. (article5) ;
 - o d'ajouter dans les conditions générales pour un meublé de tourisme ou une location saisonnière, l'autorisation écrite de la copropriété et seulement à condition que l'activité n'engendre ni nuisance, ni danger pour le voisinage et qu'elle ne conduise à aucun désordre pour le bâti et les parties communes. (article 10.1). Idem pour les usages mixtes (article 8) ;
 - o d'ajouter 2 dérogations à la règle « 50 % de la surface d'un bâtiment doit rester de l'habitation » (article 4), dans le cas d'un seul logement dans la totalité du bâtiment et dans le cas d'une création ou extension d'un hôtel étoilé ou d'une auberge de jeunesse ;

Concernant les dérogations de compensation (article 7) :

- o d'ajouter les commerces en rez-de-chaussée en exploitation depuis plus de 2 ans, pour étendre leur activité à un local d'habitation jouxtant ledit local commercial ;
- o d'ajouter la création ou extension d'un hôtel étoilé ou d'une auberge de jeunesse ;

- d'augmenter la surface du local situé en étage à 100 m² (au lieu de 70 m² actuellement) au profit d'une ou deux personnes exerçant une profession libérale, ou ses employés.

et d'augmenter à 150 m² (au lieu de 100 m²) pour 3 personnes ou plus exerçant une profession libérale, ou ses employés ;

- d'ajouter la précision de la durée (inférieure à 120 jours) de la location de meublé de tourisme dans sa résidence principale;
- de rectifier, concernant les autorisations délivrées avant l'entrée en vigueur du présent règlement qui « restent soumises au régime en vigueur et à leur durée de validité prévue à la date de leur édicition. Elles ne peuvent être cédées. » (article 10.2)
- d'homogénéiser et actualiser les termes utilisés et le montant des sanctions, ainsi que de supprimer les articles sur la procédure et les documents à remplir.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

22 Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil d'attribuer la subvention suivante :

CRESS (capitale européenne de l'ESS)	5 000 €
Les Défricheurs	4 000 €
TOTAL	9 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer la Convention Pluriannuelle d'objectifs avec la Chambre régionale de l'ESS.

Adopté

23 Attribution d'une subvention en faveur des deuxièmes rencontres internationales Science art et méditation.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association Sciences art méditation pour l'organisation de ses deuxièmes rencontres éponymes.

Bénéficiaire subvention	Montant
Science art et méditation	20 000 €
TOTAL	20 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

24 Attribution d'une subvention pour les Illuminations de Noël 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution aux Vitrines de Strasbourg, au titre de l'année 2019, d'une subvention de 320 000 € pour le financement des illuminations de Noël, soit 270 000 € sur le présent exercice et un solde de 50 000 € sur l'exercice suivant sous réserve d'une transmission des documents conventionnels.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière y afférente.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

25 Avenant à la convention de délégation des compétences sociales et médico-sociales à la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet d'avenant n°1 °à la convention de délégation de compétences sociales entre le Département et la ville de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Président du Conseil Départemental à le signer.

Adopté

26 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Il est demandé au Conseil :

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Aumônerie universitaire catholique - centre Bernanos Amélioration des conditions d'accueil	4 500 €
2. La cloche Fonctionnement	2 000 €

3. Horizon amitié Accompagnement des familles Roms sur le site des Remparts	13 300 €
4. Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration – CASTRAMI Fonctionnement	4 000 €
5. Tôt ou t'art Favoriser l'accès à la culture des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle – Contrat de Ville	4 000 €
6. Association l'Éveil Meinau Français langue étrangère et alphabétisation – Contrat de Ville	1 500 €
7. Jeunes équipes d'éducation populaire – JEEP Atelier sociolinguistique de proximité (complément) – Contrat de Ville	1 000 €
8. Association du centre socioculturel de la Meinau Atelier sociolinguistique de proximité (complément) – Contrat de Ville	1 000 €
9. Association populaire joie et santé Koenigshoffen Ateliers sociolinguistiques à Koenigshoffen – Contrat de Ville	10 600 €
10. Nadi Chaabi Les 4 saisons de la famille – Contrat de Ville	10 000 €
11. Nadi Chaabi Rencontres avec les parents de l'Elsau – Contrat de Ville	2 500 €
12. Association des paralysés de France - APF Fonctionnement	5 000 €
13. Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA Aide exceptionnelle	29 250 €
14. Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI Fonctionnement	500 €
TOTAL	89 150 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

27 Attribution de subvention aux associations socioculturelles.

Il est demandé au Conseil :

- d'allouer les subventions suivantes :

Sp3ak3r Développement d'un média participatif	30 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau Projet Média Meinau	10 000 €
Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin Challenge-moi	5 500 €

Alsace mouvement associatif Fonctionnement	4 000 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau Restauration scolaire Ste-Madeleine	10 000 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	7 000 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	12 000 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	10 900 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – Extension	27 500 €
Association Maison des jeux de Strasbourg Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	11 200 €
Centre culturel et social Rotterdam Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	13 000 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin– Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin Réforme des rythmes scolaires 2019/2020 – 1 ^{ère} tranche	22 800 €
Association du centre socioculturel de la Meinau Accueil de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires	72 200 €
Association la Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes Accueil de loisirs sans hébergement péri et extra-scolaires	13 000 €
Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen ALSH 2018/2019 - Solde	400 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg ALSH 2018/2019 – Solde	5 990 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet ALSH 2018/2019 - Solde	1 450 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau ALSH 2018/2019 – Solde	5 100 €
Association du centre social et culturel du Neuhof ALSH 2018/2019 - Solde	2 140 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale ALSH 2018/2019 - Solde	2 380 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize ALSH 2018/2019 - Solde	4 780 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher ALSH 2018/2019 - Solde	6 470 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf ALSH 2018/2019 - Solde	3 540 €

Association du centre socioculturel de la Meinau ALSH 2018/2019 - Solde	1 390 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts ALSH 2018/2019 - Solde	3 230 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte ALSH 2018/2019 - Solde	2 050 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin ALSH 2018/2019 - Solde	1 810 €
Centre culturel et social Rotterdam ALSH 2018/2019 - Solde	3 700 €
Organisation populaire des activités de loisirs – OPAL ALSH 2018/2019 - Solde	790 €
Centre des Jeunes ALSH 2018/2019 - Solde	4 170 €
Jeunesse Loubavitch de Strasbourg ALSH 2018/2019 - Solde	14 540 €
Association d'éducation populaire St Ignace ALSH 2018/2019 - Solde	290 €
Strasbourg Université Club ALSH 2018/2019 - Solde	10 310 €
Association la Croisée des Chemins ALSH 2018/2019 - Solde	4 980 €
Association Sportive P.T.T. de Strasbourg ALSH 2018/2019 - Solde	2 340 €
Association Les Disciples ALSH 2018/2019 - Solde	1 060 €
Association populaire familiale syndicale de Neudorf centre – CSF APFS ALSH 2018/2019 - Solde	1 130 €
Association Lupovino ALSH 2018/2019 - Solde	260 €
Club Sportif de HautePierre ALSH 2018/2019 - Solde	2 870 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs ALSH 2018/2019 - Solde	860 €
La Buissonnière de l'Aar ALSH 2018/2019 - Solde	2 220 €
Unis vers le Sport ALSH 2018/2019 - Solde	430 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ALSH 2018/2019 - Solde	4 850 €

Association Maison des jeux de Strasbourg ALSH 2018/2019 - Solde	1 290 €
CEMEA Centre d'Entrainement Aux Méthodes d'Education Active Alsace Aide à la formation d'animateurs	3 200 €
Coordination pour promouvoir compétence et volontariat - CPCV EST Aide à la formation d'animateurs	5 600 €
UFCV - Union Française des Centres Vacances Région Alsace - Strasbourg Aide à la formation d'animateurs	6 560 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin Aide à la formation d'animateurs	1 120 €
AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale Aide à la formation d'animateurs	5 840 €
Comité régional FSCF Grand Est Aide à la formation d'animateurs	240 €
Scouts et guides de France Aide à la formation d'animateurs	1 040 €
TOTAL	369 520 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

28 Subventions au profit d'acteurs éducatifs.

Il est demandé au Conseil d'attribuer au titre de la **Direction de l'enfance et de l'éducation**, les subventions suivantes :

1. RESCIF	4 260 €
2. CEMEA	8 000 €
3. OCCE 67 Ecole élémentaire Saint-Thomas	1 995 €
4. APEPS La Maisonnée	5 000 €
TOTAL	19 255 €

Adopté

CULTURE ET SPORT**29 Mise en fonctionnement de la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil de proposer la désignation de Marie LINDEN aux fonctions de Directrice générale de la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil de décider la dotation de la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg de l'ensemble des biens acquis par la ville de Strasbourg pour le service de l'Orchestre.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le transfert de l'ensemble des marchés de la Ville répondant aux besoins de l'Orchestre à la régie personnalisée pour ce qui concerne la couverture de ses propres besoins.

Adopté

30 Attribution de subventions aux écoles de musique pour des projets spécifiques.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Le Pélican musicien	1 120 €
Ecole de musique St Thomas	6 850 €
Ecole de musique de l'ARES	11 700 €
Ecole de musique du Fossé des 13	1 000 €
Centre musical de la Krutenau	650 €

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

31 Convention de partenariat entre la Ville et l'Université de Strasbourg - Service des Musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention de partenariat avec l'Université de Strasbourg concernant la gouvernance du musée zoologique.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention concernée.

Adopté

32 Enrichissement des collections des musées.

Il est demandé au Conseil d'approuver les **achats** pour :

- le **musée d'art moderne et contemporain** de l'œuvre The Unruly Collection de Mark Dion auprès de la Galerie In Situ à Paris, pour un montant de 85 000 € TTC,
- le **musée l'alsacien** de l'œuvre Le Sabotier d'Ottrott auprès de M. Dankner à New York, pour un montant de 25 000 € TTC,
- le **musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration** :
 - o de cent six dessins de presse et projets de couvertures de livres de l'artiste Jean Alessandrini, pour un montant de 30 000 € TTC,
 - o de quatre dessins originaux de l'artiste Blutch (Christian Hincker, dit), pour un montant de 21 500 € TTC.

Il est également demandé au Conseil d'accepter le **don** pour le **musée alsacien** de la collection Berchtold, proposée par M. Jean-Pierre Berchtold au profit du Musée Alsacien pour une valeur de 28 200 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'accepter pour le **musée d'art moderne et contemporain** :

- la **prorogation de dépôt** de l'oeuvre de Mario Merz, Mulino di Lanzo, d'une valeur de 22 867 €,
- le **dépôt** de l'œuvre de Daniel Buren Corridorscope pour une durée de cinq ans, d'une valeur de 250 000 €,
- le **dépôt** d'objets provenant de la Genizah de Mackenheim d'une valeur de 18 000 €.

Il est en outre demandé au Conseil de charger le Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté

33 Convention de mécénat pour le musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration avec Electricité de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du Service des musées, de la convention, entre la Ville et Electricité de Strasbourg pour la réalisation de deux meubles mobiles et l'acquisition de quatre casques et de deux écrans à destination des publics malentendants, malvoyants et non-voyants pour la projection de films sous-titrés sur Tomi Ungerer pour un montant de 5 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif à cette action de mécénat.

Adopté

34 Conventions de partenariat avec le Centre allemand d'histoire de l'art et le musée du Temps de Besançon et adhésion à la Fédération des musées allemands (Deutscher Museumsbund).

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention de partenariat entre les musées de la ville de Strasbourg et le Centre allemand d'histoire de l'art, à l'occasion de l'exposition Käthe Kollwitz (3 octobre 2019 – 12 janvier 2020)
- la convention de partenariat avec le musée du Temps de Besançon à l'occasion de l'organisation de leur exposition Time is Tomi (22 février – 28 juin 2020),
- l'adhésion du Service des musées à la Fédération des musées allemands (Deutscher Museumsbund) dont le montant annuel de la cotisation s'élève à 180 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions.

Adopté

35 Convention de partenariat entre le Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg et l'école de musique Saint Thomas pour la création d'un orchestre symphonique partagé.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat entre la ville de Strasbourg et l'école de musique Saint Thomas relatif à la création d'un orchestre symphonique partagé entre la classe de direction du Conservatoire et le réseau des écoles de musique pour la période 2019-2022.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat afférente.

Adopté

36 Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, nouvelle ligne de trésorerie.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 €.

Adopté

37 Convention de partenariat entre l’Oeuvre Notre-Dame et l’Office de tourisme de Strasbourg et sa région. Intégration du circuit de visite conduisant à la plateforme de la cathédrale dans le Strasbourg-Pass.

Il est demandé au Conseil d’approuver la convention fixant les modalités du partenariat entre la Fondation de l’Œuvre Notre-Dame et l’Office de tourisme de Strasbourg et sa Région concernant la gestion du Strasbourg-pass qui permet aux visiteurs de Strasbourg l’ayant acheté, de bénéficier d’une remise de 50 % sur le prix du billet d’accès à la plateforme de la cathédrale et qui met fin de plein droit à la convention avec le même objet conclue entre les parties le 28 octobre 2013.

Il est aussi demandé au Conseil d’autoriser le Maire, Administrateur de la Fondation de l’Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant-e, à signer la convention de partenariat entre la Fondation de l’Œuvre Notre-Dame et l’Office de tourisme de Strasbourg et sa Région et toute décision et avenant nécessaire à son exécution.

Adopté

38 Transfert à la Ville par l’Eurométropole de divers équipements sportifs. Restitution à la Ville de la compétence associée.

Il est demandé au Conseil d’approuver sous réserve de l’approbation par le Conseil de l’Eurométropole du retrait de l’intérêt métropolitain des quatre équipements sportifs décrits ci-dessous et de l’approbation de leur cession par la Commission Permanente (Bureau) :

D) l’acquisition auprès de l’Eurométropole de Strasbourg, sans déclassement préalable et à titre gratuit, de la pleine propriété des biens décrits ci-après, nécessaires à l’exercice de la compétence restituée à la ville de Strasbourg en matière d’équipements sportifs :

A) Gymnases déjà réalisés en annexe à des établissements d’enseignement secondaire

a) Gymnase annexe au collège du Stockfeld à Strasbourg-Neuhof

- la mutation par l’Eurométropole à la ville de Strasbourg de la parcelle suivante, y compris du gymnase qui y est implanté et de ses ouvrages accessoires, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue des Jésuites/Rue de Schengen

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KT	1008/13	Jesuitenfeld	120,91

Ladite parcelle est inscrite au Livre Foncier au nom de l’Eurométropole de Strasbourg.

- la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des accessoires du gymnase situés sur la parcelle suivante qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue des Jésuites

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KT	919/273	Rue des Jésuites	0,12

Ladite parcelle est inscrite au Livre Foncier au nom de la ville de Strasbourg.

b) Gymnase de la Musau annexe au collège Louise Weiss à Strasbourg-Neudorf

- la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg du gymnase implanté sur les parcelles suivantes et de ses ouvrages accessoires qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue de Lièpvre/Avenue du Rhin

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	DP	497/1	7 rue de Metzeral	9,14
Strasbourg	DP	500/1	Route du Rhin	0,04
Strasbourg	DP	550/1	Route du Rhin	8,59
Strasbourg	DP	571/1	Route du Rhin	1,88
Strasbourg	DP	572/1	Route du Rhin	5,09
Strasbourg	DR	666/1	Rue de Metzeral	4,93
Strasbourg	DR	669/1	Rue de Metzeral	13,92
Strasbourg	DR	670/1	Rue de Metzeral	4,33

Lesdites parcelles sont inscrites au Livre Foncier au nom de la ville de Strasbourg.

- la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg de la parcelle suivante, y compris des accessoires du gymnase qui y sont implantés, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue de Lièpvre/Avenue du Rhin

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	DR	667/1	Route du Rhin	0,52

Ladite parcelle est inscrite au Livre Foncier au nom de l'Eurométropole de Strasbourg.

c) Gymnase Karine C annexe au collège François Truffaut à Strasbourg-Hautepierre

- la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg de la parcelle suivante, y compris du gymnase qui y est implanté et de ses ouvrages accessoires, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Avenue Racine/Rue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	941/90	Hautepierre	40,14	Issue de la division de la parcelle section KW n° 910/90

Ladite parcelle est inscrite au Livre Foncier au nom de l'Eurométropole de Strasbourg.

B) Equipements sportifs situés au niveau de la plaine des sports à Strasbourg-Hautepierre

- 1) la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des parcelles suivantes, inscrites au Livre Foncier au nom de l'Eurométropole, y compris des équipements qui y sont implantés et de leurs ouvrages accessoires, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

a) le terrain de jeu et d'aventure

Rue Fénelon

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	943/90	Hautepierre	104,16	Issue de la division de la parcelle section KW n° 911/90
Strasbourg	KW	938/20	Hohenstein auf Laufweg	0,11	Issue de la division de la parcelle section KW n° 742/20

b) le plateau sportif au nord du gymnase Karine CAvenue Racine

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	942/90	Hautepierre	26,34	Issue de la division de la parcelle section KW n° 910/90
Strasbourg	KW	944/90	Hautepierre	6,63	Issue de la division de la parcelle section KW n° 911/90

c) le vélodromeRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	946/90	Hautepierre	25,55	Issue de la division de la parcelle section KW n° 911/90
Strasbourg	KW	937/20	Hohenstein auf Laufweg	149,98	Issue de la division de la parcelle section KW n° 742/90

d) le centre de la ligue Grand Est de tennisRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KW	741/20	Hohenstein auf Laufweg	327,49

e) les terrains de footballRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	(a)/20	Hohenstein auf Laufweg	environ 428,00	Issue de la division de la parcelle section KW n° 921/20

f) la plaine de jeuxRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	KW	947/20	Hohenstein auf Laufweg	3,32	Issue de la division de la parcelle section KW n° 924/20
Strasbourg	KW	949/20	Hohenstein auf Laufweg	2,06	Issue de la division de la parcelle section KW n° 925/20
Strasbourg	KW	952/62	Hohenstein auf Laufweg	48,74	Issue de la division de la parcelle section KW n° 930/62
Strasbourg	KW	923/20	Hohenstein auf Laufweg	346,11	
Strasbourg	KW	933/195	chemin rural dit Riethweg	11,68	
Strasbourg	KW	939/90	HautePierre	57,09	Issue de la division de la parcelle section KW n° 908/90
Strasbourg	OC	325/1	beim Beelenbaum weg	11,12	
Strasbourg	LP	1969/10	Rheinquell zwischen Neubrunnen weg	400,02	

g) le stade de rugbyRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KW	920/20	Hohenstein auf Laufweg	198,91

h) la base technique du service patrimoine sportifRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KW	919/20	Hohenstein auf Laufweg	50,48
Strasbourg	KW	935/195	chemin rural dit Riethweg	4,57
Strasbourg	OC	322/1	beim Beelenbaumweg	22,88
Strasbourg	OC	323/1	beim Beelenbaumweg	6,47

i) le stade et la piste d'athlétismeRue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)	
Strasbourg	OC	326/1	beim Beelenbaumweg	213,45	Issue de la division de la parcelle section OC n° 319/1
Strasbourg	OC	327/1	beim Beelenbaumweg	237,03	Issue de la division de la parcelle section OC n° 319/1
Strasbourg	LP	1968/10	Rheinquell zwischen Neubrunnenweg	141,63	

j) le stand de tirAllée du Zénith

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	OC	320/1	beim Beelenbaumweg	49,10

- 2) la mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg des accessoires du stand de tir implantés sur la parcelle suivante, inscrite au Livre Foncier au nom de la ville de Strasbourg, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Allée du Zénith

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	OC	103	Chemin rural	15,59

- II) Les gymnases de la Musau et Karine C sont transférés à la ville de Strasbourg qui engage de nouveaux projets de travaux sous maîtrise d'ouvrage communale sur la base d'améliorations techniques et fonctionnelles, avec une participation financière forfaitaire de l'Eurométropole. Cette participation prend la forme de fonds de concours dont les modalités font l'objet de délibérations distinctes du Conseil Municipal et de la Commission Permanente (Bureau).

- III) Il est précisé que les conventions de mise à disposition des sites par la Communauté urbaine à la ville de Strasbourg prennent fin en raison du retrait de l'intérêt métropolitain et du transfert par l'Eurométropole à la Ville de la propriété de ces équipements ;

Il est également demandé au Conseil de prendre acte sous réserve de l'approbation par le Conseil de l'Eurométropole du retrait de l'intérêt métropolitain des terrains de football du centre sportif sud à Strasbourg-Neudorf, de la restitution à ville de Strasbourg de la compétence relative à ces équipements sportifs situés sur les parcelles ainsi cadastrées :

Rue des Vanneaux

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	HE	246/25	Kibitzenau	1,64
Strasbourg	HE	247/25	Kibitzenau	0,26
Strasbourg	HE	248/25	Kibitzenau	1,60
Strasbourg	HE	256/25	Kibitzenau	92,35
Strasbourg	HE	257/25	Kibitzenau	22,73
Strasbourg	HE	259/51	rue des Vanneaux	17,08
Strasbourg	HE	260/51	rue des Vanneaux	15,55
Strasbourg	HE	268/25	Kibitzenau	76,51
Strasbourg	HE	269/25	Kibitzenau	39,81
Strasbourg	HE	270/25	Kibitzenau	91,77
Strasbourg	HE	272/25	Kibitzenau	101,29

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e, à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

39 Perception d'un fonds de concours de l'Eurométropole concernant le gymnase de la Musau et le gymnase Karine C, dans le cadre du transfert à la Ville par l'Eurométropole de divers équipements sportifs et de la restitution à la Ville de la compétence associée.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de l'approbation par la Commission permanente de l'Eurométropole de l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale sur la base d'un projet d'amélioration fonctionnelle, l'acceptation d'une participation financière de l'Eurométropole, en investissement, d'un montant total de 1 610 000 € pour la réhabilitation et amélioration fonctionnelle des gymnases :

- de la Musau, pour un montant de 590 000 €
- et Karine C, pour un montant de 1 020 000 €

dans le cadre de fonds de concours selon les modalités prévues par conventions.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention de fonds de concours ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

40 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **146 020 €** réparti comme suit :

- **75 000 €** aux associations sportives suivantes :

AS Pierrots Vauban	45 000 €
Soutien à l'équipe évoluant en National 3 - solde pour la saison sportive 2019/2020	
ASL Robertsau	15 000 €
Soutien à la gestion du Centre sportif de la Robertsau	
FC Kronembourg	15 000 €
Soutien à l'équipe évoluant en Régional 1 – solde pour la saison sportive 2019/2020	

- **25 000 €** aux associations sportives suivantes :

FC Montagne Verte	5 000 €
Soutien au projet de développement du club	
Racing Club de Strasbourg Omnisport	5 000 €
Soutien au projet de développement du club (section athlétisme)	
Rowing Club de Strasbourg	5 000 €
Soutien au projet de développement du club	
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	5 000 €
Soutien au projet de développement du club	
Strasbourg Université Club	5 000 €
Soutien au projet de développement du club (section gymnastique)	

- **9 945 €** aux associations sportives suivantes :

Association Sportive Strasbourg	1 000 €
Soutien à l'organisation de la 12 ^e édition du tournoi international de Noël de touch rugby au mois de décembre 2019 à la Rotonde	
Bischheim Strasbourg Skating	945 €
Soutien à l'organisation des « 6 heures de roller de Strasbourg » en août 2019 sur le parking du Zénith de Strasbourg	
Société Athlétique de Koenigshoffen	8 000 €
Soutien à l'organisation du championnat du Monde de Kick Boxing K1 qui se déroulera le 30 novembre 2019 au gymnase de la Rotonde	

- **36 075 €** :

Aquatic Club Alsace Lorraine	4 400 €
Soutien aux frais de location d'un hangar pour le stockage du matériel	
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	3 625 €
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux aux gymnases du lycée Couffignal et des collèges de l'Esplanade et Hoffmann	
Judo Club de Strasbourg	6 500 €
Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle de la paroisse St Maurice	
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	2 850 €
Soutien aux frais de mise à disposition du dojo du collège Louise Weiss	
Société de Gymnastique et de Sports La Fraternelle	300 €
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux au gymnase Couffignal	
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	2 400 €
Soutien aux frais de mise à disposition d'une salle du foyer St Arbogast pour la section tennis de table	
Strasbourg G.R.S.	6 000 €
Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au CREPS de Strasbourg	

Strasbourg Université Club**10 000 €**

Soutien aux frais de mise à disposition de créneaux d'entraînement au centre sportif universitaire

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

41 Versement de subventions dans le cadre du dispositif Sport vacances.

Il est demandé au Conseil d'approuver la contribution de la Ville à l'opération Sport Vacances et le versement de subventions pour un montant total de 30 000 € aux associations sportives suivantes :

Nom club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles de Plein Air	4 493 €
Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine	803 €
AS Cheminots de Strasbourg	538 €
ASL Robertsau	581 €
ASPTT Strasbourg	3 684 €
Association Sportive Strasbourg	410 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile de Strasbourg	271 €
Cercle d'Aviron de Strasbourg	358 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	334 €
Club Sportif de HautePierre	1 899 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre	1 310 €
Ecole de Voile de Strasbourg	1 466 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	327 €
Gym Concordia Neudorf	446 €
HautePierre Badminton Club	458 €
Ill Tennis Club	2 040 €
Judo Club de Strasbourg	570 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	440 €
Saint Joseph Strasbourg	381 €
Société de Gymnastique et de Sport La Fraternelle	320 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise	434 €

Sports et Loisirs Constantia	449 €
Strasbourg Eaux Vives	1 664 €
Strasbourg Université Club	5 912 €
Tennis Club Europe	412 €
TOTAL	30 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

42 Versement de subventions dans le cadre du dispositif Bourses d'aide à la licence sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **15 400 €**.

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AJF Hautepierre	Football	1	100 €
ASPTT Strasbourg	Football	2	200 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	7	700 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	1	100 €
Cercle Sportif de la Meinau	Gymnastique	1	100 €
Cercle Sportif du Neuhof	Football	1	100 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	75	7 500 €
FC Stockfeld Colombes	Football	2	200 €
FC Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	18	1 800 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Football boxe anglaise	8	800 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	4	400 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme – karaté	9	900 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	12	1 200 €
Strasbourg GRS	Gymnastique rythmique	3	300 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe thaï	10	1 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

43 Versement de subventions au titre du haut niveau individuel - conventions de parrainage 2019-2020 avec les athlètes en préparation aux compétitions mondiales.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions, pour un montant total de 81 000 €, aux athlètes en préparation aux compétitions internationales.

23 athlètes sont concerné-es par ce dispositif pour la saison sportive 2019/2020 :

BALZER Sara (Strasbourg Université Club - escrime)	9 000 €
BISCH Gwendal (Team Strasbourg SNS-ASPTT PCS - plongeon)	4 500 €
BOUZID SOUIHLI Ismaël (Eurométropole Strasbourg taekwondo)	4 500 €
BRISWALTER Margaux (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	4 500 €
CHRISTOPHEL Marie (ASPTT - haltérophilie)	2 250 €
EL-BOUAJAJI Mohamed-Amine (Strasbourg Agglomération Athlétisme - athlétisme)	2 250 €
ERIOUS Jeff (Racing Club de Strasbourg omnisport - Athlétisme)	2 250 €
FAVROT Thibaut (Skieurs de Strasbourg - ski)	2 250 €
HESTROFFER Jade (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
JENKINS Maureen (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	4 500 €
KASTNER Florent (Two Wheels – BMX freestyle)	2 250 €
KODAD Mohamed-Amine (Strasbourg Agglomération Athlétisme - athlétisme)	2 250 €
KOZAR Anicet (Strasbourg Agglomération Athlétisme - athlétisme)	2 250 €
LANIER Alex (ASPTT – Badminton)	2 250 €
LEMBACH Charlotte (Strasbourg Université Club - escrime)	9 000 €
MALLIEN Clara (Eurométropole Strasbourg Taekwondo)	4 500 €
MURESAN Alexia (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	2 250 €
NOUTCHA Sarah (Strasbourg Université Club - escrime)	2 250 €
PLANEIX Eve (Ballet Nautique de Strasbourg - natation artistique)	4 500 €
RIBSTEIN Jules (ASPTT – paratriathlon)	4 500 €
SEGAUX Tom (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	2 250 €
VILLEGER William (ASPTT – Badminton)	2 250 €
WAGNER Yann (Strasbourg Eaux Vives - canoé-kayak)	2 250 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

INTERPELLATION

44 Interpellation de M. Thierry ROOS : Séismes et géothermie : quels sont les risques ?

Le texte et la réponse figurent en annexe.

Motion déposée par M. Andréa DIDELOT :

Pour la mise en place du referendum d'initiative citoyenne à Strasbourg.

Rejetée

Question d'actualité relative à FIP

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **texte de l'interpellation et sa réponse**
- **détail des votes électroniques.**

**Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil Municipal
du 25 novembre 2019**

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

44 Interpellation de M. Thierry ROOS : séismes et géothermie : quels sont les risques ?

Monsieur le Maire, en 2014, au début du mandat, je vous interpellais, c'était il y a exactement cinq ans, presque mois pour mois, et je vous interpellais sur le projet d'installation d'une unité de géothermie profonde à la Robertsau. Finalement, ce projet a été arrêté et je tiens à saluer la sagesse de nos élus, M. Fontanel et à l'époque M. Bitz qui avaient déclaré qu'on ne rajoute pas du risque au risque et de ce fait, la commune de Strasbourg n'a pas sur son territoire de tels projets.

Sur le territoire de l'Eurométropole, trois sites sont en réalisation, dont celui de Vendenheim-Reichstett qui est, semble-t-il, déjà en cours d'exploitation.

Ces derniers jours, à deux reprises, la terre a tremblé à Strasbourg. Des scientifiques ont immédiatement affirmé que l'exploitation des sols et notamment les activités de géothermie, pouvait être la cause induite de ces microséismes. Moi je dirais ces séismes tout court...

Sans remettre en cause les avantages de ce type d'énergie, nous pouvons nous demander si la géothermie profonde est réellement adaptée à la topographie de nos sols ?

Ne serait-il pas sage, aujourd'hui, de demander aux scientifiques une étude approfondie et indépendante sur ce type d'exploitation énergétique et demander aux exploitants le tracé exact des forages ? Et en cas de doute persistant, d'instaurer un moratoire sur le développement de ce type de forages ?

Ces microséismes à répétition pourraient engendrer des dégâts sur nos installations bâties.

Merci des réponses que vous pourrez apporter pour rassurer les Strasbourgeois.

Mme Kohler :

Je vous remercie M. le Conseiller pour cette interpellation, car cela me donne l'occasion d'aborder ce sujet en complément de ce qui sera sûrement répondu sur ce point, lors du Conseil de l'Eurométropole ce vendredi.

En premier lieu, permettez-moi de vous dire que les deux séismes du mardi 12 novembre et mercredi 13 novembre dernier ont suscité, parmi la population, beaucoup d'inquiétude, vous le savez, et de questionnements auprès du Maire de Strasbourg qui était destinataire de nombreux messages de la part de strasbourgeois. Aucune réponse, aucune explication exceptée l'annonce d'une enquête en cours, par la Préfecture, n'a permis de rassurer à ce jour, nos concitoyens. Je crois que sur ce sujet nous avons besoin de transparence. D'ailleurs, nous avons évoqué ce sujet avec le Maire de Strasbourg lors d'une réunion jeudi dernier, en présence de Catherine Trautmann et de Robert Herrmann auprès du secrétaire général de la Préfecture, où nous étions conviés, comme le Maire l'avait demandé, à discuter des établissements SEVESO et des risques industriels de manière générale sur le territoire de la Ville, vous savez que nous avons plus de 120 installations classées pour la protection de l'environnement à l'échelle de la ville de Strasbourg et que nous avons aussi des risques industriels qui parfois ne sont pas générés par des installations classées pour la protection de l'environnement comme cela a été le cas avec l'incendie de Soprema qui n'est pas une ICPE.

En effet, ce sujet des risques sismiques ou de micoséismicité peut se rajouter aux risques pesant déjà sur le territoire de la ville et impose toute la vigilance nécessaire. Je le disais, mardi 12 novembre à 14h38 précisément, un séisme estimé à 3,1 sur l'échelle de Richter a été ressenti sur la partie nord du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des microséismes, non-perceptibles ont précédé cette secousse et différentes répliques ont eu lieu dans les heures et jours suivants. Hier encore, une sismicité de 1,4 sur l'échelle de Richter a été enregistrée. L'épicentre du séisme est situé à environ 5 km de profondeur à Schiltigheim, soit 5 km au sud des travaux de forage de géothermie qui sont situés sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett.

Ce qui est étonnant dans cette histoire, finalement c'est qu'après avoir immédiatement classifié ce séisme comme étant induit par une activité humaine impliquant implicitement un lien avec le forage de Vendenheim, le réseau national de surveillance sismique est revenu ensuite sur sa communication et ce de manière assez surprenante, en indiquant que l'origine du séisme ne pouvait pas être déterminée avant traitement des données enregistrées par le réseau de surveillance de la sismicité.

Nous n'avons pas, à ce jour, été informé des suites de ces analyses, elles sont en cours et devraient prendre un certain temps. Mais il va nous falloir avoir une réponse très précise sur l'origine de cette sismicité. Est-elle d'origine naturelle ? Est-elle d'origine effectivement humaine, industrielle, voire même multifactorielle ? Nous avons besoin d'être tous rassurés. Il semblerait que sur le forage de Vendenheim-Reichstett étaient exécutés entre le 8 et le 12 novembre des tests d'injection destinés à vérifier le bon fonctionnement de la boucle géothermale entre les deux puits. Ces travaux se seraient achevés le 8 novembre, en amont de la sismicité ressentie à partir du 12 novembre.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, bien évidemment à ce jour rien ne permet de se prononcer avec un degré de certitude acceptable sur l'origine de ce phénomène, même si tous les éléments précédemment évoqués par les différents acteurs nous permettent de douter. On peut toutefois se féliciter que dans l'attente, les opérations de test sur les puits aient été suspendus et leur reprise restant suspendue aux conclusions des investigations et donc à une autorisation préfectorale.

Voilà, en la matière il est naturel que le principe de précaution s'applique fermement en l'absence de certitude scientifique, pour protéger les biens et les personnes contre tout évènement susceptible d'y porter atteinte. J'espère avoir répondu à vos interrogations sur le sujet. Je pense que la question sera à nouveau débattue en Conseil de l'Eurométropole ce vendredi.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

25 NOVEMBRE 2019

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 13

Participation de la ville de Strasbourg dans la SCIC "Office foncier solidaire d'Alsace" (OFSA) à hauteur de 50 000 € ; autorisation des SEM SERS et HABITATION MODERNE à prendre une participation dans la SCIC OFSA à hauteur respectivement de 1 000 000 € et 30 000 €, conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Pour

49

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 17

Déclassement d'emprises du domaine public municipal sises 4 quai Ernest Bevin à Strasbourg.

Pour

43

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

1

MANGIN-Pascal

Abstention

1

OZENNE-Pierre

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 18

Déclassés anticipés d'une emprise du domaine public et d'une œuvre d'art
à Strasbourg-Port du Rhin - Ilot RI1A et RI1B.

Pour

32

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, MATT-Nicolas, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

7

MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROBERT-Jean-Emmanuel, DIDELOT-Andréa, SCHALCK-Elsa, ZUBER-Catherine

Abstention

5

OZENNE-Pierre, CALDEROLI-LOTZ-Martine, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 20

Programmation des travaux pour 2020 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la ville de Strasbourg et de certains immeubles administrés par la Ville aux termes des legs ainsi que de la fondation Ungemach.

Pour

58

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, DIDELOT-Andréa, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 21

Avis préalable de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal en application de l'article L.5211-57 du CGCT)
à la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de
changement d'usage de locaux d'habitation et déterminant les compensations.

Pour

54

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 22

Soutien à l'économie sociale et solidaire.

Pour

50

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

0

Abstention

1

DIDELOT-Andréa

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 24

Attribution d'une subvention pour les Illuminations de Noël 2019.

Pour

51

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

1

AGHA BABAEI-Syamak

Abstention

1

DIDELOT-Andréa

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 26
Attribution de subventions au titre des solidarités.

Pour

48

Contre

0

Abstention

0

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 26

Attribution de subventions au titre des solidarités.

OBSERVATION : vote séparé de M. Andréa DIDELOT

M. Andréa DIDELOT vote CONTRE les subventions :

- Aumônerie universitaire catholique - Centre Bernanos (4 500 €) ;
- Horizon amitié (13 300 €) ;
- Comité d'action sociale en faveur des populations issues de l'immigration – C ASTRAMI (4 000 €)

et vote POUR les autres subventions de la délibération.

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 27
Attribution de subvention aux associations socioculturelles.

Pour

46

Contre

0

Abstention

0

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 27
Attribution de subventions aux associations socioculturelles.

OBSERVATION : vote séparé de M. Andréa DIDELOT

M. Andréa DIDELOT s'abstient pour les subventions ci-après :

- SP3Ak3r (30 000 €)
- Association du Centre socioculturel de la Meinau (10 000 €)
- Fédération des centres socioculturels du Bas-Rhin (5 500 €)

et vote POUR les autres subventions de la délibération.

CONSEIL MUNICIPAL 25 NOVEMBRE 2019 – Point 40

Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Pour

49

BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, OZENNE-Pierre, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, RICHARDOT-Anne Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, MENAD-Zaza, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, LOOS-François

Contre

0

Abstention

0